

# COMMUNE DE CEYZERIEU

## Conseil municipal du 18 février 2022

### Procès-Verbal

**Présents :** Monique Richoz, Pierre Guillet, Angélique Lathuillière, Myriam Keller, Bernard Blaser, Michèle Chaboissier, Gilles Charvin, Jean-Christophe Parenthoux, Jean-Yves Dupas, Catherine Troïano, Pierre Brochet, Tracy Bange

**Absents :** Bernard REUTER, Bernard Pierre Nanterme, Romain Poinsignon,

**Les pouvoirs :** Romain Poinsignon donne pouvoir à Gilles Charvin

**Désignation d'un secrétaire de séance.** Pierre Guillet est désigné secrétaire de séance

### Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022

#### 2022\_02\_01 RESSOURCES HUMAINES : Convention de stage de Anna Coste avec bonification

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la municipalité est préoccupée par l'état de dégradation du château de Grammont et s'interroge sur son avenir. Le propriétaire actuel a souhaité, par l'intermédiaire de son agent immobilier, informer Mme le Maire de son souhait de vendre son bien.

Mme le Maire souhaite entreprendre un travail de classement de ce bien auprès des bâtiments historiques et de la DRAC afin d'aider les futurs acquéreurs à lever des fonds publics et privés pour sa restauration.

Un travail de recherches historiques sur le château de Grammont va être mené et une réflexion sur la mise en tourisme des lieux doit être étudiée. Pour mener à bien ce travail, il convient de recruter une chargée de mission (stagiaire) qui va entreprendre, dès le mois de mai, d'indispensables recherches dans les archives départementales et nationales.

Madame le Maire propose de retenir la candidature de Madame Anna Coste, étudiante en master II, qui bénéficiera d'une bonification de 3.90 € / heure.

Cette dernière aura pour missions de :

- Faire des recherches dans les archives départementales de l'Ain et constituer une documentation précise sur le sujet.
- Faire un inventaire des caractéristiques patrimoniales remarquables du site (architecture et environnement)
- Faire des propositions de « mise en tourisme » pour le site

Cette stagiaire travaillera conjointement avec le Groupe de travail (COFIL Comité de pilotage) constitué de volontaires intéressés par le sujet et ayant des connaissances et informations historiques. Dix-huit personnes forment ce groupe de copilotage.

#### Vote à l'unanimité

#### 2022\_02\_02 EQUIPEMENTS : Demande de subventions et plan de financement d'un city stade

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la création d'un espace multisports (foot, hand, basket, tennis, volley, badminton, hockey, athlétisme, etc.) au parc de la Gavinière était inscrite dans le programme d'investissements de l'équipe municipale.

La création d'un City stade est programmée dans le parc de la Gavinière qui réunit déjà les activités sportives et ludiques : présence d'un skate-park, d'un terrain de basket, d'une aire de jeux pour les enfants et d'un boulodrome. Le projet vise à en faire un équipement de référence pour les élèves de l'école publique Anne-Marie Lagrange, les activités du foyer rural et les enfants du village et des villages voisins. Il aura cette vocation première d'offrir à nos jeunes un espace de pratique multisports avec à terme l'objectif d'orienter les utilisateurs vers des clubs structurés.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que trois devis ont été consultés pour la réalisation d'un city stade et la réalisation de la plateforme en enrobé nécessaire à son installation

Les devis retenus sont :

SER SEMINE (plateforme enrobée)	31 281,12 € HT	37 537,34 € TTC
AGORESPACE (city stade)	61 246,00 € HT	73 495,20 € TTC
Le montant total des travaux s'élève donc à	92 527,12 € HT soit	111 032,54 TTC

Dans le cadre des futurs Jeux Olympiques de 2024 qui auront lieu à Paris, l'ANS (l'Agence nationale du Sport) a lancé un appel à projet « 5000 équipements sportifs de proximité » financé entre 50 et 80 %.

Ainsi, Mme le Maire propose à la commune de Ceyzérieu de candidater à cet appel à projet pour l'acquisition d'un CITY STADE et de solliciter auprès de l'ANS une subvention de 46 263,56 €.

Des subventions seront également sollicitées auprès de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant total de 80 % (Montant maximum atteignable pour une collectivité).

Le reste à charge pour la commune de Ceyzérieu s'élèvera donc à 18 505,42 € HT

#### PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux %	Montant
EQUIPEMENT CITY STADE	61 246,00 €	Etat (DETR)	15,00%	13 879,07 €
AMENAGEMENT PLATEFORME	31 281,12 €	Région AURA	15,00%	13 879,07 €
		Appel à projet ANS	50,00%	46 263,56 €
		COMMUNE CEYZERIEU	20,00%	18 505,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 527,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>92 527,12 €</b>

**Vote à l'unanimité**

#### 2022\_02\_03 EAU/ASSAINISSEMENT : Communication GSM entre les réservoirs – Devis

Les lignes téléphoniques analogiques, qui permettent de faire communiquer entre elles les stations, rencontrent actuellement beaucoup de soucis. Ces lignes vont être abandonnées. Le réservoir de Senoy est celui qui communique le plus et qui par conséquent subit le plus de problèmes.

Jean-Yves Dupas a déjà renégocié les contrats auprès du fournisseur de téléphonie. Il convient de remplacer le système par des cartes GSM-3 ce qui représente un investissement de 4 800€ HT.

Le seul équipement qui ne sera pas équipé de ce nouveau système de communication est la station de relevage de Chavoley car cette dernière représente un moindre risque et est visitée de façon hebdomadaire par les employés communaux. Ce nouvel équipement sera opérationnel à la mi-mars.

**Vote à l'unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES :

AIGNOZ : Madame le Maire a rencontré trois habitants du hameau d'Aignoz qui lui ont remis un courrier concernant les inondations du 29 décembre 2021 provoquant la fermeture de l'accès au hameau. Dans ce courrier, les habitants font part de leur inquiétude et demande que le traitement de la voirie de la route communale entre la route de Culoz et le hameau d'Aignoz soit prise en compte dans le projet touristique d'embellissement du hameau.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route communale et que la compétence appartient à la Communauté de Communes Bugey Sud. Le courrier a ainsi été transmis à la présidente de la CCBS. Les habitants d'Aignoz concluent leur courrier en demandant pourquoi cette route, qui a un flux routier important, ne deviendrait pas départementale. Madame le Maire explique que pour qu'une route communale devienne une route départementale celle-ci doit répondre aux critères du département en termes de mise au gabarit et en termes de qualité du revêtement. Ensuite

la route communale devra être échangée par une route départementale. Mme le Maire et M. Blaser Bernard suivront avec attention ce dossier.

Bernard Blaser explique qu'il a assisté à une réunion de voirie 2022 durant laquelle la CCBS n'envisage pas de travaux de remise en état de la voirie pour 2022 compte tenu des travaux d'aménagement d'Aignoz programmés en 2023.

Fin de séance à 19h47

